

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1328

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : LAHLOU Abdesslam

Date de naissance : 01 01 47

Adresse : 17 Rue Mesanges lot Provinca Oasis Casa

Tél. : 0643382864

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. IYAL Mohamed Hachem
Psychiatre
INPE : 091137646
Tél. : +212 522 05 15 15

Date de consultation : 05 Octo 2022

Nom et prénom du malade : LAHLOU Abdesslam

Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : S.S D'depresif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/10/22	CONS PHYSIOTHERAPIE	1,00, /	2,00,-	<p>IYAL Mohamed Hachem Psychiatre Télé : +212 522 05 15 15</p> <p>INP : 09137648</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et Pharmacien du fournisseur	Date	Montant de la Facture
SALMANI M'hamed Pharmacie AAD 44, bis Boulevard Abderrahim Bouabid (Ex. Jemaa El Fna) - Casablanca Tel: 05 22 25 34 85	06/10/22	1049,45

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

PPV : 115,60 DH

PPV : 115,60 DH

Lot :
À consommer de préférence avant le :
02/2025
PPC : 89,95 DH

220014

02/2025

canalaires, ainsi

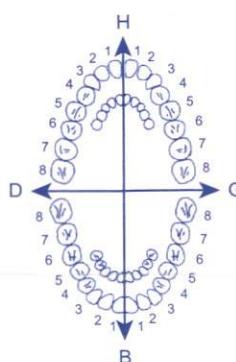


PPV: 34DH70
PER: 05/25
LOT: L1922

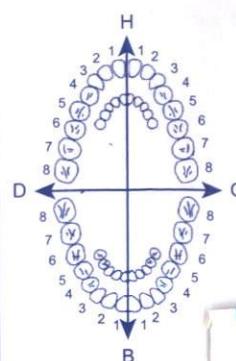
STABLON® 12,5 mg
30 comprimés enrobés

6 118000 100171
PPV : 115,60 DH

PPV : 115,60 DH



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN

LE DEVIS VISA

PPV : 115,60 DH

STABLON® 12,5 mg
30 comprimés enrobés

6 118000 100171
PPV : 115,60 DH

PPV : 115,60 DH

STABLON® 12,5 mg
30 comprimés enrobés

6 118000 100171

Dr TYAL Mohamed Hachem
Psychiatre - psychanalyste

Clinique
Villa des Lilas

الدكتور التيال محمد هاشم
طبيب نفسي - محلل نفسي

Casablanca, le ...06 octobre 2022

INPE: 002051283

Mr. LAHLOU ABDESLAM

05/2022

34, J

S.V.

ZEPAM 6 MG COMPRIME QUADRISÉCABLE

1/4 cp le soir

06/10/22

STABLON 12.5 MG COMPRIME ENROBE

1 cp le matin, 1 cp le soir

SOMNEX gel

1 gel au coucher

INPE: 092051283

115,60 X 8

89, 95

S.V.

Traitements pendant : 4 Mois

AMRANI M'hamed
Pharmacie SAAD
44, Bis Boulevard Abderrahim Bouabdil
(Ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca
Tél: 05 22 25 24 05

Dr. TYAL Mohamed Hachem
Psychiatre

INPE : 091137646
Tél. : +212 522 05 15 15

1049,41

Le 01/02/2022 à 14h30

Clinique Villa des Lilas. Projet Casa Anfa, Angle rue Anfa Clubs et rue des Plateformes 1. Casablanca 20200. Maroc

ICE : 001638747000090 • IF : 43400591 • TP : 36002402 • CNSS : 2284529

Tél : +212 522 051 515 / +212 522 051 514 • Fax : +212 522 051 530

E-mail : drtyal@villadeslilas.ma • www.villadeslilas.ma